Compte-rendu

Conseil Municipal du 6 avril 2019

Présents: M VECCHIATO Victor - M AGRESTI Jean-Pierre - Mme ANCE Chantal — Mme BAUP Sandrine — Mme BLANCHET Florence — M CHABUEL Alain — Mme COLOMBANI Hélène — Mme IALYNKO-ARNAUD Ghyslaine - M JAIL Pierre — M LABADIE Hervé - M LOOSE David — Mme MILLER Hélène — M PERO Gabriel - M SERRE Jean-Louis

Absents: M BOVE Jean-François - Mme CLAVEL Marine - M RIGAUX René

Absents excusés: Mme BLANC Annie (pouvoir à Mme BLANCHET Florence)

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET Florence

Ordre du jour:

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal du 22 mars 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des Comptes de Gestion – exercice 2018 : Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires, Budget PRL

Les comptes de gestion retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Ils sont tenus par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation des Comptes Administratifs- exercice 2018

Le Compte administratif détaille toutes les opérations réalisées, recettes et dépenses, et présente les résultats de l'exercice en fonctionnement et en investissement.

a. Budget Communal M14

En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2017		292 074.95		793 497.08
Opérations 2018	935 854.80	134 499	929 864.28	1 046 486.83
Totaux	801 355.80			116 622.55
Résultats de clôture définitifs	509 280.85			910 119.63

h Budget Fau et Assainissement M49

b. Budget E En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 492.88			48 976.97
Opérations 2018	85 868.51	84 992.88	91 882.15	91 882.15

Totaux			875.63	39 577.29	
Résultats définitifs	de	clôture	4 368.51		9 399.68

c. Budget Transports Scolaires

En € TTC	Investis	ssement	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				
Opérations 2018	23 718.76		8 949.70	44 481
Totaux	23 718.76		8 949.70	44 481
Résultats de clôture définitifs	23 718.76			35 531.30

d. Budget PRL

En € TTC	Investissement		Fonctionnement		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	12 463.05			17 431.63	
Opérations 2018	49 975.93	49 513.54	49 809.49	50 520.50	
Totaux	462.39			711.01	
Résultats de clôture définitifs	12 925.44			18 142.64	

Le Maire n'ayant pas le droit de participer au vote des comptes administratifs est sorti de la salle du Conseil. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constater les résultats 2018 et approuve les comptes administratifs des budgets communaux.

4. Affectation du Résultat – exercice 2018 – Budget Communal M14

Les résultats de clôture cumulé reportés du compte administratif 2018 s'élèvent à 910 119.63 € pour la section de fonctionnement et à −509 280.85 pour la section d'investissement.

Il est proposé l'affectation suivante :

- Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/1068 (section d'investissement): 850 000.00€
- Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/002 (section de fonctionnement) : 60 119.63€
- Résultat de clôture cumulé de la section de d'investissement affecté au C/001 (section d'investissement): - 509 280.85

L'affectation du résultat de fonctionnement doit à minima couvrir le déficit de la section d'investissement. Une fois affecté en section d'investissement les crédits ne peuvent rebasculer en fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE d'approuver les propositions ci-dessus.

5. Taux des taxes locales

Il y a lieu comme chaque année de procéder au vote des taux d'imposition communaux des taxes directes locales. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité vote le maintien à l'identique des taux votés en 2018, soit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	9.03%
Taxe sur le foncier bâti	15.53%
Taxe sur le foncier non	54.11%
bâti	

6. Budget Primitif 2019 - Budget Communal M14

Après analyse des lignes budgétaires prévues en fonctionnement et en investissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2019 comme suit :

Budget primitif 2019 – Bu Fonctionnement	Recettes	1 161 455.63€
	Dépenses	1 161 455.63€
Investissement	Recettes	1 664 286.69€
	Dépenses	1 585 602.75
Soit un budget total de		
En dépenses :		2 747 058.38€
En recettes :		2 825 742.32€

7. Attribution de subventions aux associations

Suite au dépôt des demandes par les associations, et dans le cadre défini par le Conseil Municipal, il est proposé par la Commission d'attribution des subventions d'accorder les aides suivantes :

ssociations	Montant proposé au vote en €
Etalon Bastien	200
Circuit Pédestre du Trièves	200
O'Talon	400
Cueille la Vie	200
Arts martiaux du Trièves	200
Resp'here	300
Radio Dragon	200
Badminton Club Mensois	200
Football Club Sud Isère	200
Amis de l'âge d'or	200
Rénovation Four des Bayles	200
Sous des écoles	200
Ciné Châtel	200
Graines de partage	200
Ecole de VTT en Trièves	200
Amis du Vaulserre et du Trièves	100

l'Amicale des donneurs de sang du Trièves	50	
Pour un total de	3 450 euros	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les propositions de versement de subvention. Florence Blanchet propose de refaire une information auprès des associations sur les critères d'attribution et les dates limites. Un courrier pour les associations connues et une brève sur le site internet de la commune.

8. Bourses scolaires

Sur décision du Conseil Municipal, des bourses scolaires sont attribuées aux enfants scolarisés dont les parents résident de manière permanente sur la Commune.

Il est proposé d'attribuer un montant différentié pour les enfants scolarisés au collège et au lycée étant donné les différences de frais de rentrée :

- Bourse scolaire pour le collège (dont les élèves en alternance) 100 €
- Bourse scolaire pour le lycée (jusqu'au BAC et BAC PROFESSIONNEL) 200 €

Les bourses scolaires sont attribuées aux élèves dont le ou les parents résident sur la commune de manière permanente.

Après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 15 voix pour, le Conseil Municipal valide les propositions exposées.

9. Convention pour les TAP du 3ème trimestre

Considérant la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires le lundi de 14h30 à 16h30 et les objectifs qui y sont liés ;

Considérant la proposition de la commission « Social – Vie scolaire » de mettre en œuvre une activité autour de la médiation animale :

Considérant la proposition établie par l'association « ALPES MEDIATION ANIMALE/Athabasca » représentée par Mme Cosette GIVANNEL pour la réalisation d'un « projet psycho-social et récréatif d'activités assistées de chiens samoyèdes »

Considérant que l'association interviendra auprès des enfants de l'école pendant 9 séances de deux heures pour un prix de séance fixé à 56 € TTC ;

Après en avoir délibéré le Conseil DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

10. Travaux d'extension des réseaux téléphonique et de distribution d'électricité

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération d'extension de réseaux électrique et téléphonique suite au dépôt d'un permis de construire pour l'implantation d'une exploitation agricole :

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :

15 561 €

le montant total de financement externe serait de :

13 091 €

• la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :

• la contribution aux investissements s'élèverait à environ :

2 470 €

0€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM/ORANGE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

•	le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	832 €
•	le montant total de financement externe serait de :	0€
•	la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	40 €
•	la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	792 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité :

De prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

POUR LES TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE	
Prix de revient prévisionnel :	15 561 €
Financements externes :	13 091 €
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements) :	2 470 €
POUR LES TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM/ORANGE	
Prix de revient prévisionnel :	832 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements) :	832 €

- De prendre acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour /
 - 0 € au titre des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité
 - o 40 € au titre des travaux sur les réseaux France Telecom/Orange

11. Rénovation éclairage public – Programme 2019

Suite à la demande de Châtel-en-Trièves, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux de mise en conformité des armoires du village de Saint Sébastien et de remplacement d'une partie du parc lumineux (remplacement des ballons fluo par des lampes au sodium avec pour conséquence la réduction de la consommation électrique). Ces travaux permettront une harmonisation du parc lumineux des deux communes historiques de Cordéac et Saint-Sébastien :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- > Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à 69 720 euros
- > Le montant total des financements externes s'élèvent à 32 000 euros
- > La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 36 211 euros.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité:

De prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

69 720 €
32 000 €

Participation prévisionnelle de la Commune (comprenant 36 211€ de	
contribution au cout de l'opération et 1 509 € de participation aux frais du	
SEDI)	

 De prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 36 211 euros. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

12. Affectation du Résultat – exercice 2018 – Budget Eau et Assainissement M49
Les résultats de clôture cumulé reportés du compte administratif 2018 s'élèvent à 9 399.68 € pour la section de fonctionnement et à – 4 368.51€ pour la section d'investissement.

Il est proposé l'affectation suivante :

- Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/1068 (section d'investissement): 4 368.51€
- Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/002 (section de fonctionnement) : 5 031.17€
- Résultat de clôture cumulé de la section de d'investissement affecté au C/001 (section d'investissement) : – 4 368.51€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver les propositions ci-dessus.

13. Financement du projet des Fontannes : réalisation d'un emprunt de 90 000 euros Considérant le besoin de financement pour l'opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement du secteur des Fontannes, il apparait opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 90 000,00 EUR.

Il ressort de la consultation menée que la Caisse d'Epargne Rhône Alpes est l'organisme ayant présenté la meilleure offre en termes de caractéristiques du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité :

- De contracter un prêt de 90 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, contrat répondant aux caractéristiques suivantes :
 - Objet du contrat de prêt: financement des investissements de mise en séparatif du réseau assainissement du secteur des Fontannes – Village de Cordéac – Commune de Châtel-en-Trièves
 - o <u>Montant du contrat de prêt :</u> 90 000,00€
 - o Taux d'intérêt : taux fixe de 1,40%
 - o <u>Durée du contrat de prêt:</u> 20 ans remboursement à partir de 2019 jusqu'à 2039
 - o <u>Echéances d'amortissement et d'intérêts</u> : périodicité trimestrielle
 - o Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours
 - o <u>rythme d'amortissement du capital</u> : progressif
 - o Mode d'amortissement: échéances constantes
 - o <u>Remboursement anticipé :</u> possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)
 - Commission : Commission d'engagement de 200,00 EUR
- Que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans mandatement préalable.
- D'approuver les conditions financières du contrat de prêt et d'autoriser Monsieur le Maire, représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au Compte-rendu du CM du 06/04/2019 - Page 6 sur 8

contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

14. Budget Primitif 2019 - Budget Eau et Assainissement M49

Après analyse des lignes budgétaires prévues en fonctionnement et en investissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2019 comme suit

Budget eau et assainisse	ment – M49		
Fonctionnement	Recettes	157 930€	
	Dépenses	157 930€	
Investissement	Recettes	228 364.87€	
	Dépenses	228 364.87€	
Soit un budget total de		386 294.87	

15. Affectation du Résultat - exercice 2018 - Budget Transports Scolaires

Les résultats de clôture cumulé reportés du compte administratif 2018 s'élèvent à 35 531.30 € pour la section de fonctionnement et à – 23 718.76 € pour la section d'investissement.

Il est proposé l'affectation suivante :

- Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/1068 (section d'investissement): 23 718.76 €
- Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/002 (section de fonctionnement): 11 812.54 €
- Résultat de clôture cumulé de la section de d'investissement affecté au C/001 (section d'investissement): – 23 718.76 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver les propositions ci-dessus.

16. Budget Primitif 2019 - Budget Transports Scolaires

Après analyse des lignes budgétaires prévues en fonctionnement et en investissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2019 comme suit

Budget Transports scolaires -	M43	
Fonctionnement	Recettes	23 356.54€
Fonctionnement	Dépenses	23 356.54€
Investissement	Recettes	40 727.30€
	Dépenses	23 718.76€
Soit un budget total de :		•
En dépenses :		47 075.30€
En recettes :		64 083.84€

17. Affectation du Résultat – exercice 2018 – Budget PRL

Les résultats de clôture cumulé reportés du compte administratif 2018 s'élèvent à 18 142.64 € pour la section de fonctionnement et à – 12 925.44 € pour la section d'investissement.

Il est proposé l'affectation suivante :

- Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/1068 (section d'investissement): 12 925.44 €
- Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/002 (section de fonctionnement): 5 217.20 €

 Résultat de clôture cumulé de la section de d'investissement affecté au C/001 (section d'investissement) : – 12 925.44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver les propositions ci-dessus.

18. Budget Primitif 2019 - Budget PRL

Après analyse des lignes budgétaires prévues en fonctionnement et en investissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2019 comme suit .

Budget primitif 2019 - P	RL – M4	
Fonctionnement	Recettes	57 717.20€
	Dépenses	57 717.20€
Investissement	Recettes	49 875.44€
	Dépenses	49 425.44€
Soit un budget total de :		•
En dépenses :		107 142.64€
En recettes :		107 592.64€

L'attractivité du PRL et de la chambre d'alpage doit être travaillée. Des élus volontaires vont conduire un travail de réflexion sur ces sites. Il faudra également envisager de réaliser des investissements.

Questions diverses:

- Le 26 mai se dérouleront les élections européennes : Deux bureaux de vote devront être tenus par des élus.
- Les 5 et 6 avril la Commune a accueilli le professeur Collart Dutilleul, en participation avec le réseau Un Plus Bio, et le collectif Tous et Maintenant pour une journée destinée à la population et aux décideurs locaux. Cet évènement a été un succès, et nous remercions l'ensemble des participants.

La séance du Conseil Municipal est close à 17h15.

Le Maire Victor VECCHIATO